Image not found or type unknown

Succession vente pavillon

Par **Isabelle79**, le **07/10/2021** à **23:01**

Bsr ,

voilà ma mère de 78 ans vends son pavillon je suis la fille unique et mes parents on mis une option sur la vente ;

1/4 en nue propriété et 3/4 en usufruit .
ma mère e 78 ans .
quelle part ai-je droit ?
Merci d avance .
cordialement

Anonymisation !

Par **Marck.ESP**, le **08/10/2021** à **09:00**

Bonjour,

Merci de n'indiquer aucune donnée personnelle (mail, téléphone adresse...)

Pourriez vous préciser SVP... Comment vos parents peuvent mettre une option si c'est votre mère qui vend... ?

Sinon, Si vous être nue-propriétaire de 3/4 vous devriez recevoir 52.5%

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés